

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 14 septembre 2023 à distance**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 août 2023.

2. MP Achat matériel sauvetage en eau-vive - Conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-035 et le montant estimé du marché "Achat matériel sauvetage en eau-vive", qui s'élève à € 7.438,02 hors TVA ou € 9.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

3. Achat pièces de rechange pour véhicules Mercedes - marché de stock - Approbation des conditions et des firmes à consulter

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'approuver le cahier des charges N° 2023-005 et le montant estimé du marché "Achat pièces de rechange pour véhicules Mercedes - marché de stock", qui s'élève à € 82.644,64 hors TVA ou € 100.000,00, 21 % TVA comprise pour le marché de base et les 3 reconductions ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter 8 opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable.

4. Achat 2 détecteurs gaz - Approbation des conditions et du mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'approuver la description technique N° 2023-041 et le montant estimé du marché "Achat 2 détecteurs gaz", qui s'élève à € 5.785,12 hors TVA ou € 7.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/685-51 (Fonds Seveso) et 351/744-51.

5. Achat de batteries pour véhicules - marché de stock - Approbation de l'attribution

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide D'approuver le rapport d'examen des offres du 5 septembre 2023 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché à l'entreprise avec la seule offre régulière (sur base du prix), à savoir SODIPARTS SRL, Chaussée de Philippeville 114 à 5660 Mariembourg, pour le montant d'offre contrôlé de € 1.815,08 hors TVA ou € 2.196,25, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-02 et au budget des exercices suivants.

6. Achat matériel électrique pour le poste de Dinant - Approbation de l'attribution

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide D'approuver la commande du matériel électrique du marché "Achat matériel électrique et fourniture d'une porte pour le poste de Dinant" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Electricité Générale –Gauthier CHAIDRON, Rue de la Brasserie, 2B à 5330 Assesse, pour le montant d'offre contrôlé de 5.493, 40 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3514/723-60.

7. Achat bureau avec retour - Approbation de commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide D'approuver la commande du marché "Achat bureau avec retour" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BURO PARTNER (NOEL BUREAU) SRL, route de Neufchâteau, 74 à 6800 LIBRAMONT pour le montant d'offre contrôlé de € 1.249,00 hors TVA ou € 1.511,29, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

8. Entretien PMF Beuraing - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide D'approuver l'entretien et la réparation de la PMF du poste de Beuraing par la société VANASSCHE SA à 8531 Hulste, pour le montant d'offre de €6.294,13, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-06.

9. Entretien citerne Couvin - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide D'approuver l'entretien et la réparation de la citerne du poste de Couvin par la société VANASSCHE SA à 8531 Hulste, pour le montant d'offre de €5.307,82, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-06.

10. Achat 5 masques plongeur « full face » - Approbation de commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'approuver l'achat de 6 masques faciaux de type « full face » pour l'équipe de plongeurs à la Zone de secours NAGE pour le montant de € 3.855,06 TTC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

11. Achat bardage pour annexe poste de Vresse - Approbation des conditions et du mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-042 et le montant estimé du marché "Achat bardage pour annexe poste de Vresse", qui s'élève à € 3.553,72 hors TVA ou € 4.300,00, 21 % TVA comprise ;

De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3513/723-60.

12. Achat 18 écrans pour PC - Approbation des conditions et du mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'approuver le cahier des charges N° 2023-040 et le montant estimé du marché "Achat 18 écrans pour PC", qui s'élève à € 3.553,72 hors TVA ou € 4.300,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

13. Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits - consultation de marché - Approbation de l'attribution

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 5 septembre 2023 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché "Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits - consultation de marché" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit ING BELGIQUE SA, avenue des Dessus de Lives, 8, à 5101 Loyers ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire articles 35110/911-01, 35111/911-01, 35112/911-01, 35113/911-01.

14. Facturation aide médicale urgente – Réclamations – Dégrèvement ou maintien

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'annuler les frais de l'huissier de justice pour la facture A23-07087 ; De dégrever les factures A23-07087 et A20-09469.

15. Bureau de sélection externe pour le recrutement d'un commandant de zone - Approbation des firmes à consulter

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Bureau de sélection externe pour le recrutement d'un commandant de zone" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter 7 opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 9 octobre 2023 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-18.

16. Personnel administratif – Présence lors des portes-ouvertes des amicales

À l'unanimité des membres présents, le Collège décide d'autoriser deux membres du personnel administratif à promouvoir la zone et ses métiers lors des portes ouvertes des amicales dans les casernes ; De considérer ces prestations comme des prestations zonales, et donc rémunérées ; D'indemniser les déplacements nécessaires à ces activités, sur base de l'indemnité en vigueur pour les missions zonales, si les agents ne peuvent utiliser un véhicule de service.

La Secrétaire de zone,  
S. DUMONT



Le Président de Zone,  
P. JACQUIEZ

